

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 22\_POS\_50 - Postulat Florence Gross et consorts - La région Lausannoise n'aurait-elle pas besoin d'un hôpital de ville?.

Séance du Grand Conseil du mardi 13 septembre 2022, point 2.14 de l'ordre du jour

## Texte déposé

Le niveau actuel du dispositif d'engorgement du système sanitaire vaudois est, depuis le 21 juin, en « état de crise 4 sur une échelle de 4 ». Ce dispositif est déclenché dès que le nombre de patients admis au CHUV dépasse les capacités des services à les prendre en charge. Cela montre clairement que le CHUV n'est pas en capacité de répondre aux besoins de la population. Or, une tendance à la concentration des opérations au CHUV semblerait clairement être une volonté du Conseil d'Etat dans le cadre de la planification hospitalière. Dès lors, pourquoi attendre un tel engorgement qui a de plus un impact stressant sur l'ensemble du personnel de soins ? Élargir les prestataires pour les patients AOS (assurance maladie de base) devrait entrer dans une réflexion globale.

Qui dit engorgement dit report d'opérations. Certes, il s'agit souvent d'opérations non-urgentes mais toutefois nécessaires. Les repousser c'est faire prendre des risques aux patients et s'ils sont considérés, c'est souvent pallier à l'opération par des prescriptions médicamenteuses qui ont elles aussi, notamment un effet sur les coûts de la santé.

Les acteurs du réseau de santé vaudois sont nombreux. Un partenariat large est nécessaire afin de trouver des solutions -à cet engorgement menant parfois à des délais d'attente de plusieurs mois pour une opération. Une même opération qui aurait pu être réalisée dans un délai de quelques semaines dans un autre établissement vaudois.

Ceci est d'autant plus vrai à Lausanne et dans sa proche région, le CHUV devant assumer son rôle d'hôpital cantonal universitaire mais également d'hôpital de ville. Or il semble aujourd'hui avoir atteint ses limites.

Il existe aujourd'hui d'autres partenaires de santé à Lausanne et ses environs qui de plus sont reconnus d'Intérêt Public (RIP). Ces établissements soutiennent d'ailleurs le système de santé cantonal ainsi que le CHUV dans le dispositif cantonal de désengorgement des établissements hospitaliers reconnus d'intérêt public. Ceux-ci ont pourtant été oubliés lors de la première version de la planification hospitalière.

Sans remettre en cause la recherche d'une masse critique suffisante pour assurer la qualité d'une prestation, le partenariat entre les divers acteurs de santé se doit d'être aujourd'hui promu, ceci afin de répondre aux besoins des vaudoises et des vaudois. Sur le plan des coûts, ceci est d'autant plus vrai que le tarif DRG du CHUV est plus élevé. L'efficacité souhaitée par la LaMal doit donc maintenant être appliquée

dans notre canton. Désengorger le CHUV c'est aussi lui permettre d'accomplir les missions de recherche et de formation, pour lesquelles il est mondialement reconnu. Le maintien de cette reconnaissance mondiale est aussi un enjeu pour notre Canton. La centralisation semble aller à l'encontre de ce principe.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat, de se positionner sur l'opportunité de différencier le CHUV et un hôpital de ville.

Ce rapport devrait comprendre notamment les éléments suivants :

- Un état des lieux et un historique du recours au dispositif cantonal de désengorgement des établissements hospitaliers RIP durant et hors COVID ainsi que l'accueil des patients par les autres établissements du canton
- Une réflexion sur la prise en considération des établissements de santé situés à Lausanne et dans sa périphérie en tant qu'hôpital de ville pour les habitants de Lausanne et de la proche région

## Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Nicolas Suter	PLR
John Desmeules	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Fabrice Tanner	UDC
Jean-François Cachin	PLR
Philippe Germain	PLR
Gérard Mojon	PLR
Olivier Petermann	PLR
Nicola Di Giulio	UDC
Charles Monod	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Aurélien G. Demaurex	V'L
Laurence Bassin	PLR
Elodie Golaz Grilli	PLR

Signataire	Parti
Grégory Bovay	PLR
Nicolas Bolay	UDC
Jean-Louis Radice	V'L
Georges Zünd	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Guy Gaudard	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Jean-Franco Paillard	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Cloé Pointet	V'L
Marc Morandi	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Mathieu Balsiger	PLR
Graziella Schaller	V'L

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo\_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl'););

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).